



INFORMATIONS IMPORTANTES

SANTÉ

RÉCOLTE DE SEMENCE DE BÉLIERS : NOUVELLES AVENUES !

DR GASTON RIOUX, MV, COORDONNATEUR DE LA SANTÉ, CEPOQ

En automne 2016, le CEPOQ a réalisé un projet pilote de récolte de semence ovine et caprine dans les anciens locaux du CIOQ. Ce projet pilote a permis de valider toutes les étapes inhérentes à la tenue d'un centre de récolte allant des tests nécessaires, des quarantaines et de tous les protocoles reliés au processus de récolte et de congélation de la semence. Cela nous a permis également d'élaborer des scénarios mieux adaptés à la réalité économique de l'élevage des petits ruminants. Il est important de rendre accessible la récolte de semence et par la suite l'utilisation de celle-ci dans nos troupeaux afin de favoriser l'amélioration génétique et la protection de la santé des troupeaux par l'approche biosécuritaire de l'utilisation de l'insémination artificielle.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le CEPOQ possède depuis plus d'un an tous les permis de récolte de semence ovine et caprine disponibles (voir **tableau 1** pour les centres de récolte de petits ruminants au Canada). Il s'agit des permis suivants :

- ☛ **Pour usage exclusif du propriétaire** : la semence récoltée sous ce permis doit être utilisée par le propriétaire seulement; elle ne peut être vendue.
- ☛ **Pour usage domestique** : la semence récoltée sous ce permis peut être utilisée et vendue partout au Canada.
- ☛ **Pour exportation** : la semence récoltée peut être exportée pourvu qu'elle respecte les exigences du pays importateur. Chaque pays importateur peut demander des tests ou des exigences particulières dans le déroulement des récoltes de semence. Par contre, présentement le CEPOQ ne détient pas le permis

pour exportation à la Communauté européenne. Il est donc important que les éleveurs qui auraient l'intention d'exporter de la semence dans un autre pays connaissent bien les exigences de ce pays en particulier.

Les coûts de récolte pour les permis exportation et domestique sont relativement élevés puisque les exigences de l'ACIA font en sorte que les béliers doivent être testés pour plusieurs maladies à la ferme et mis en quarantaine à la ferme (presque 2 mois) avant leur entrée au centre de récolte. Ils doivent subir une autre quarantaine minimale de 45 jours au centre avant de pouvoir être récoltés sous ces

Tableau 1. Centre de récolte au Canada et permis attribués par l'ACIA

Centre de récolte	Permis pour usage exclusif du propriétaire	Permis pour usage domestique	Permis pour exportation	Permis pour exportation à l'Union européenne
CEPOQ	oui	oui	oui	non
Eastgen (Ontario)	oui	oui	oui	non
OC'Flock (Alberta)	oui	oui	oui	oui

◆ Présentement l'ACIA est en révision de la réglementation des centres de récoltes de semences. On peut s'attendre à des changements dans les prochains mois pour les petits ruminants. Le CEPOQ a été consulté.

◆ Généralement chez les brebis on doit utiliser la laparoscopie en insémination avec la semence congelée, par contre chez certaines races, dont la Icelandic le dépôt vaginal de la semence congelée donne de bons résultats.

◆ Des recherches sont encore nécessaires pour améliorer la survie des spermatozoïdes après la décongélation (technique de congélation et diluant).

deux types de permis. Ces béliers sont ainsi non disponibles pour l'éleveur pour une période d'environ 4 mois et plus. Ce qui peut également priver l'éleveur de son « meilleur géniteur » pendant une saison complète pour son élevage.

Toutefois, le permis pour usage exclusif du propriétaire se veut abordable et offre d'intéressantes options aux éleveurs désireux de produire de la génétique de qualité. Ainsi, le projet pilote aura permis de tirer certaines conclusions quant à la disponibilité du service et à l'accessibilité de celui-ci pour un plus grand nombre d'éleveurs.

Voici donc ce que le CEPOQ peut vous offrir dès maintenant :

- ▶ **La récolte pour usage exclusif du propriétaire sur un ou des béliers qui sont la propriété d'un ou de plusieurs éleveurs :** le nombre de propriétaires par bélier peut être variable. Chaque propriétaire peut obtenir le nombre de doses de semence qui lui est nécessaire pourvu que les paillettes soient identifiées à son nom ou à celui de son entreprise. Les paillettes ne peuvent être vendues, mais utilisées seulement sur les brebis du ou des propriétaires.
- ▶ **La récolte peut se faire en semence fraîche ou congelée.** Si l'on utilise la semence fraîche, les brebis à inséminer devront être synchronisées pour être inséminées la journée même de la récolte dans des entreprises situées à distance raisonnable du centre de récolte (durée limitée de conservation de la semence fraîche).
- ▶ **Les exigences sanitaires peuvent varier selon les attentes des éleveurs et seront déterminées au préalable d'une séance.** Par exemple, des tests pourraient être effectués pour le Maedi visna et la paratuberculose. Quels que soient les tests convenus, les béliers examinés avant la récolte devraient être sains et ne démontrant pas de signes de maladies contagieuses. Ces exigences seront dictées pour rendre le processus sécuritaire pour chaque entreprise.

Quelques scénarios possibles :

- ▶ Achat d'un ou de béliers par un groupe de producteurs et partage des paillettes récoltées entre eux - récolte en semence congelée. Les pail-

lettes doivent être identifiées clairement pour le producteur propriétaire et utilisées seulement chez celui dont la paillette est identifiée à son nom (en respect des exigences de la récolte sous le permis « usage exclusif du propriétaire »).

- ▶ Formation d'un groupe de béliers pour une race X et mise en commun du droit de propriété. Récolte en vue de la congélation de paillettes.
- ▶ Les deux scénarios précédents, mais pour récolte en semence fraîche. Chaque copropriétaire aura préparé des brebis synchronisées pour insémination le jour même de la récolte.
- ▶ Un propriétaire unique peut faire récolter un de ses béliers à sa ferme ou au centre de récolte pour conserver la semence pour sa seule utilisation à la ferme. Par exemple, ce serait utile si le bélier a atteint la fin de sa vie utile ou qu'il sera mis en vente dans un proche avenir.
- ▶ Les chantiers de récoltes pourraient se faire pour des groupes d'éleveurs d'une même race, pour des éleveurs ayant un même statut sanitaire contre une maladie comme le Maedi visna, ou pour des éleveurs d'une même région qui partagent le transport vers le centre ou les coûts d'une tournée de récoltes à la ferme, etc.

Le prix des récoltes sera très abordable, le tout dépendant du nombre de béliers à récolter et du nombre de paillettes à fournir au total en fin de récolte. Une estimation des coûts sera fournie aux éleveurs avant chaque chantier de récolte.

Aussi, le CEPOQ a pu constituer une équipe de techniciens et de professionnels capable de répondre à la demande en tout temps. On peut affirmer hors de tout doute que le CEPOQ est prêt à relever tous les défis qui accompagnent la mise en œuvre des chantiers de récolte.

En conclusion, cette offre de service pourra rendre plus accessibles la récolte de semence et, par le fait même, l'insémination si la semence fraîche est utilisée. Le partage de béliers à haute valeur génétique pourrait ainsi se faire de façon biosécuritaire sur plusieurs fermes en même temps. ■

Pour des informations supplémentaires, communiquer avec Dr Gaston Rioux mv, au 418-856-1200, poste 231 ou par courriel à gaston.rioux@cepoq.com